

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 09 mai 2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13

Contre: 0

Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents:

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Budget principal - Mobilisation d'un emprunt - DEB_2022_026

Le Président indique que la Communauté de Communes a besoin de recourir à un emprunt pour financer des projets d'investissements récents dont le reste à charge est conséquent, comme c'est par exemple le cas pour le projet du stade du Moulin à vent. Le besoin est de 1 000 000 €.

Il présente les propositions des organismes bancaires consultés.

Le Bureau communautaire, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexes établis par le Crédit Agricole Centre France

DÉCIDE de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre France et de contractualiser dans les conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux : Fixe 1.65 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Échéances : Capital constant
- Frais de dossier : 500 €

AUTORISE monsieur le Président à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement sans autre délibération, et à son initiative, aux différentes opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_026-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_026-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 09 mai 2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13

Contre: 0

Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents:

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Coopérative Laitière : Fixation du montant de redevance pour 2022 - DEB_2022_027

Monsieur le Président rappelle que, dès 2009, la Communauté de Communes du Pays de Salers s'est engagée auprès de la coopérative laitière dans un partenariat permettant de lui offrir un outil de production fonctionnel et moderne sur la commune de Saint-Bonnet de Salers. Cet outil représente un investissement de plus de 4 millions d'euros hors taxes. Cette opération a rencontré de nombreux partenaires financiers pour environ 25% de son coût et la Communauté de communes a dû mobiliser deux emprunts pour le financement du reste à charge.

A compter du 1er mars 2022, la coopérative a souhaité s'acquitter d'un loyer de seulement 12 500 € ht par mois alors que le loyer de 15 000 € ht appelé mensuellement depuis début 2020 était de nature à approcher l'équilibre financier sur un peu plus de 17 années (soit jusqu'à 2038).

Soucieux de poursuivre son partenariat et de soutenir la coopérative, par courrier, monsieur le président a accédé à cette demande pour l'année 2022.

Monsieur le Président indique qu'il a invité le Président de la Coopérative à revenir vers lui pour réfléchir ensemble à la meilleure voie pour aboutir rapidement à la signature d'un bail qui est un acte indispensable et essentiel pour établir les droits et les obligations de chacun pour la suite de cette coopération et dans l'idéal, la signature devra intervenir dans le courant du second semestre de l'année 2022 pour qu'il produise ses effets dès le 1er janvier 2023.

Bien évidemment, dans ce cadre, un loyer mensuel visant à compter du 1er janvier 2023. Les deux parties devront de retour à l'équilibre budgétaire pour la Communauté.



Il a également invité la Coopérative à favoriser toutes solutions de partenariat commercial lui permettant de consolider sa trésorerie afin d'avoir la capacité de s'acquitter dès janvier 2023 d'un niveau de loyer qui sera nécessairement supérieur à celui pratiqué actuellement.

Les membres du bureau après en avoir délibéré, valident l'échéancier des redevances pour l'année 2022 comme suit :

Mois	HT	TTC
janv-22	15 000,00 €	18 000,00 €
févr-22	15 000,00 €	18 000,00 €
mars-22	15 000,00 €	18 000,00 €
avr-22	15 000,00 €	18 000,00 €
mai-22	15 000,00 €	18 000,00 €
juin-22	5 000,00 €	6 000,00 €
juil-22	12 500,00 €	15 000,00 €
août-22	12 500,00 €	15 000,00 €
sept-22	12 500,00 €	15 000,00 €
oct-22	12 500,00 €	15 000,00 €
nov-22	12 500,00 €	15 000,00 €
déc-22	12 500,00 €	15 000,00 €
	155 000,00 €	186 000,00 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_027-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 09 mai 2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13**Contre: 0**

Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents:

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Projet de Longayroux : Autorisation de signature de l'acte d'acquisition d'un terrain - DEB_2022_028

Le Président rappelle que, dans le cadre du projet touristique de Longayroux (Camping et base nautique de loisirs), la communauté doit faire l'acquisition d'un ensemble de parcelles représentant 21 413 m², actuellement à usage du camping Les Alizés propriété de monsieur Jacques Thieffin.

La signature de la vente devant intervenir le 20 mai 2022, les membres du bureau, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Président à représenter la collectivité et à signer l'acte notarié idoine.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 17/05/2022 015-241501139-DEB_2022_028-DE
--

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 09 mai 2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13

Contre: 0

Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents:

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: GEMAPI : Entente Sumène-Artense : Avenant à la convention pour prolongation de sa durée - DEB_2022_029

Monsieur le Président rappelle que pour la gestion des milieux aquatiques du bassin versant Auze Sumène, la communauté est, par convention, en entente intercommunale depuis décembre 2019 avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, la Communauté de Communes du pays de Gentiane et celle de Sumène Artense.

La convention ayant pris fin au 31 décembre 2021, il convient d'en prolonger la durée par avenant jusqu'au 31 décembre 2022. Les autres articles de ladite convention demeurent inchangés.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré :

- valident le principe de prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2022,
- autorisent monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 17/05/2022 015-241501139-DEB_2022_029-DE
--

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 09 mai 2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13

Contre: 0

Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY

Absents:

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: GEMAPI - Comité de pilotage pour le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Maronne - DEB_2022_030

Monsieur le Président rappelle que, depuis la prise de compétence GEMAPI, le service organise fonctionnement et gouvernance et, qu'afin de suivre, orienter et valider la mise en place d'un futur Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Maronne, il convient de disposer d'un Comité de pilotage qui sera sollicité jusqu'à la signature du PPG.

Sa composition technique est la suivante :

Agriculture et Hydroélectricité	Administration	Partenaires techniques
Chambre d'agriculture 19	Agence de l'eau Adour-Garonne	EPTB Dordogne (EPIDOR)
Chambre d'agriculture 15	Département du Cantal	Fédération départementale de pêche 15
G V A Pleaux-Mauriac-Salers	Département Corrèze	Fédération départementale de pêche 19
GVA Saint-Cernin	DDT 19	CEN Auvergne
GVA Laroquebrou	DDT 15	CEN Limousin
EDF	OFB 19	PNR Volcans d'Auvergne
COPTASA	OFB 15	Office national des forêts
		AAPPMA Pleaux
		AAPPMA Sexcles

Les élus référents par communauté de communes membre

CC Pays de Salers	CC Chataigneraie Cant
-------------------	-----------------------

RF PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 17/05/2022 015-241501139-DEB_2022_030-DE

M. Jean-Noël PARRA	M. Michel CABANE	M. Jean-Michel TEULIERE
M. Jean-Marie FABRE	M. Alain ESPALIEU	M. Joël BEYNEL

Les membres du bureau, après en avoir délibéré :

- valident la création d'un comité de pilotage
- valident la liste des référents et la composition technique du comité de pilotage

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_030-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice : 45	Date de la convocation: 09 mai 2022
Présents : 12	<i>L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON</i>
Votants: 13	Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT
Abstentions: 0	Excusés: Jean-Yves BONY
	Absents:
	Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Personnel : CDD accroissement d'activités - DEB_2022_031

Monsieur le Président rappelle que la période allant de mai à octobre est une période qui connaît un accroissement d'activités pour les services techniques de la collectivité. En effet, les tonnages de déchets collectés en juillet et août sont en augmentation, la fréquentation des déchetteries également.

De plus, à compter du mois de mai, le besoin d'entretien de nos espaces verts est croissant.

Pour permettre d'assurer un fonctionnement cohérent, dans une période pendant laquelle les agents posent l'essentiel de leurs congés annuels, il convient de permettre au Président de recruter des agents contractuels saisonniers en renfort des agents en activités dans les conditions suivantes :

- Missions : Agent de collecte, conducteur de camions de collecte, agent d'entretien des espaces verts
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Niveau de rémunération : Premier échelon de l'échelle 3 de rémunération des agents techniques
- Type de contrat : CDD pour accroissement temporaire d'activité (engagement d'une durée maximale de 12 mois pour une période de 18 mois consécutifs)

Les membres du bureau, après en avoir délibéré :

- autorisent monsieur le président à recruter des agents pour accroissement d'activité pour la durée de ce mandat selon les caractéristiques suivante :

- Missions : Agent de collecte, conducteur de camio
verts
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

RF PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 17/05/2022 015-241501139-DEB_2022_031-DE

- Niveau de rémunération: Premier échelon de l'échelle 3 de rémunération des agents techniques
- Type de contrat: CDD pour accroissement temporaire d'activité (engagement d'une durée maximale de 12 mois pour une période de 18 mois consécutifs)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_031-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice :	Date de la convocation: 09 mai 2022
45	
Présents : 12	<i>L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON</i>
Votants: 13	Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT
Abstentions: 0	Excusés: Jean-Yves BONY
	Absents:
	Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: " Logement passerelle " : Approbation du projet et plan de financement - DEB_2022_032

Monsieur le Président rappelle que, selon l'étude pré-opérationnelle menée pour l'OPAH-RR11, à l'échelle du SCOT, le Pays de Salers semble attractif pour les personnes étrangères au territoire, les départements limitrophes et les régions autres que la Nouvelle Aquitaine, PACA et Occitanie. La population qui entre sur le territoire se composant pour 46% de personnes ayant entre 45 et 64 ans. Ce sont des cadres, des artisans, des agriculteurs, des employés ainsi que des retraités qui semblent être le plus attirés par le territoire.

Le Pays de Salers est donc attractif pour les actifs en milieu/fin de carrière et les retraités.

Ces études et diagnostics effectués pour le Pays de Salers font également ressortir un besoin d'accueillir de nouveaux habitants. Cette démarche visant à développer l'attractivité du Pays de Salers s'inscrit dans la stratégie d'accueil et d'accompagnement menée par la Communauté de Communes depuis maintenant près de 3 ans.

Cette volonté d'accueillir de nouvelle population fait également sens avec les différentes stratégies de communications du département qui vise à donner envie à de nouvelles personnes de venir s'installer dans le Cantal. En effet, le département bénéficie aujourd'hui de plus en plus de visibilité à l'échelle national et international grâce notamment au cinéma, au reportage TV, à l'accueil d'évènement de grande envergure (Tour de France 2016, 2020 pour les plus récents, compétition de trail, théâtre de rue, etc ...)

En réponse à ces constats, Monsieur le Président souhaite le projet de création de « logement passerelle » à travers la

RF
PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_032-DE

projet de revitalisation des centres-bourgs des communes visées permet d'aborder la question de l'attractivité de façon transversale, en activant des leviers d'actions complémentaires (traitement de l'habitat, requalification de la voirie et des espaces publics, dynamisation des commerces...).

La revitalisation des centres-bourgs sera d'abord conduite sur des communes stratégiques qui ont été choisies en raison de leur rôle structurant dans le tissu urbain et de leur centralité historique. Ce sont également des communes où se recoupent actions d'aménagement urbain et problématiques de bâtis dégradés et vacants. (Anglards de Salers, Saint Chamant, Saint-Cernin, Salers et/ou Saint Bonnet de Salers).

Le plan de financement pluriannuel initial pour 6 logements se décompose comme suit :

Dépenses		Montant HT		Recettes		
Études						
Maitrise d'œuvre			60 000,00 €	État DSIL/CRTE	30%	207 660,00 €
SPS	2 000,00 €	6	12 000,00 €	État DETR	25%	173 050,00 €
Amiante/plomb	2 500,00 €	6	15 000,00 €	Département - Contrat 2021 - 2027	25%	173 050,00 €
Total études			87 000,00 €			
Travaux						
Menuiseries intérieures et extérieures	10 000,00 €	6	60 000,00 €			
Isolation, plafonds, cloisons, peinture	15 800,00 €	6	94 800,00 €			
Carrelage, faïence, sols souples	5 000,00 €	6	30 000,00 €			
Électricité, chauffage, VMC	11 600,00 €	6	69 600,00 €			
Plomberie	21 800,00 €	6	130 800,00 €			
Cuisine	15 000,00 €	6	90 000,00 €			
Mobilier	5 000,00 €	6	30 000,00 €			
VRD, espaces verts	16 666,67 €	6	100 000,00 €			
Total travaux			605 200,00 €			
Total des dépenses			692 200,00 €	Total des recettes	80%	553 760,00 €

Montant du reste à charge de la collectivité = 138 440,00 € (20%)

Les membres du bureau, après en avoir délibéré :

- Valident le projet de création de 6 unités de « logement passerelle » à travers la rénovation de logement de centre-bourg.
- Valident le plan de financement présenté

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_032-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice :	Date de la convocation: 09 mai 2022
45	
Présents : 12	<i>L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON</i>
Votants: 13	Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT
Abstentions: 0	Excusés: Jean-Yves BONY
	Absents:
	Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Résidence ESA le75 - Principe de refacturation aux communes - DEB_2022_033

Monsieur le Président rappelle que, depuis 2001 le Conseil Départemental, en partenariat avec les territoires accueille en résidence l'ESA LE75 sur la première semaine d'octobre. "La mémoire du Cantal " était un projet photographique piloté par la Direction de l'action culturelle du Cantal, en collaboration avec l'ESA Le Septantecinq (école supérieure d'Art) de Bruxelles.

Ainsi, au gré de leurs déambulations, les étudiants partis sur le terrain à la rencontre des différents contacts selon les thèmes choisis par le groupe de travail du Pays de Salers, ont réalisé de nombreux clichés qui a donné lieu à la publication d'un livre mettant en valeur patrimoine, vie quotidienne, faune et flore, etc...

Pour soutenir cette action et parce que le travail réalisé met en valeur le territoire, la communauté de communes a fait l'acquisition de 30 livres pour un montant de 1 876.88 € (prix unitaire 62.56 €). Les communes ont également souhaité disposer de quelques exemplaires (6 communes n'ont pas commandé de livre, 5 souhaitent en acquérir plus d'un exemplaire, les autres (16) 1 seul exemplaire).

Les membres du bureau, après en avoir délibéré décide de la refacturation aux communes au prix de 62.56 € l'unité par le nombre d'exemplaire reçus.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_033-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_033-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice : 45	Date de la convocation: 09 mai 2022
Présents : 12	<i>L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON</i>
Votants: 13	Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT
Abstentions: 0	Excusés: Jean-Yves BONY
	Absents:
	Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Subventions aux associations - Année 2022 - DEB_2022_034

Monsieur le Président rappelle les principes du règlement des subventions que la communauté de communes verse aux associations contenus dans la délibération du Bureau communautaire du 14 janvier 2016, à savoir :

- les clubs sportifs locaux auxquels la communauté apporte une aide financière s'ils évoluent au niveau fédéral pour le rugby et en ligue pour le football.
- les actions et manifestation associatives qui font l'objet d'une liste arrêtée et soumises à la signature d'une convention.
 - Manifestation d'envergure nationale (Les Sites du Goût, La pastourelle)
 - Manifestation d'envergure régionale (Le Marché de Potiers de Salers, La foire du 1er mai de St Illide, Montée historique du pont Blanchard)
 - Manifestation d'envergure locale (Fête de la Chasse de Salers, La Virade de l'Espoir de Saint Martin Valmeroux, Fête de la Transhumance)

Monsieur le Président rappelle également que le versement des subventions se fait sur la base de la production de justificatifs de paiements, d'un bilan de l'action ou de la manifestation et de coupures de presse faisant état de la participation de la collectivité.

Monsieur le Président présente les associations conventionnées actuellement, et il propose de poursuivre sur ce mode de fonctionnement.

Il fait part ensuite de demandes de subventions reçues à ce jour et qui émanent d'associations qui font souvent état de difficultés financières suite aux deux dernières années de crise sanitaire. Il propose d'y répondre favorablement afin de soutenir la dynamique associative sur le territoire.

Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré,
- valident le renouvellement du conventionnement et les mo

RF PREFECTURE DU CANTAL Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 17/05/2022 015-241501139-DEB_2022_034-DE
--

Site du goût	1 500,00 €
Pastourelle	1 500,00 €
Arc et Loisirs	400,00 €
Écurie de la maronne	250,00 €
Fête de la transhumance	250,00 €
Vaincre la mucoviscidose	250,00 €
Foire du 1er mai	400,00 €
Racing Club de Saint Cernin	5 500,00 €

- valident l'attribution des subventions suivantes :

Association	Localisation	Action	Montant attribué
Musique en Pays de Salers	Salers	Festival de musique classique sur 3 communes les 9, 10 & 11 août 2022	4 500,00 €
Découverte Chemins et Patrimoine	Anglards de Salers	Entretien des chemins et promotion des estives	200,00 €
Comité départemental cycliste du Cantal	Aurillac	20ème tour du Cantal Cadets	200,00 €
ADMR Saint Cernin Salers	Saint Cernin	Aide à l'acquisition d'un véhicule Aide similaire à celle allouée en 2017 (3 767 €)	4 000,00 €
École innovante de Saint Bonnet	Saint Bonnet de Salers		500,00 €
Plus Beaux Villages de France	Salers	40 ième anniversaire à Salers	2 000,00 €
Association Santé Nord Cantal		Actions diverses sur le territoire	7 500,00 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_034-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 16 mai 2022

Membres en exercice :	Date de la convocation: 09 mai 2022
45	
	<i>L'an deux mille vingt-deux et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON</i>
Présents : 12	
Votants: 13	Présents : Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Jean-Marc DELBOS par Marc SEPCHAT
Abstentions: 0	Excusés: Jean-Yves BONY
	Absents:
	Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Adhésions et cotisations à divers organismes - DEB_2022_035

Monsieur le Président rappelle les adhésions de la Communauté de communes à divers organismes.

Cantal initiative Permettre à de futurs chefs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement, un suivi personnalisé et une aide financière avant la création et dans les 6 premières années de développement de l'entreprise.
Contribuer à améliorer le taux de survie des petites entreprises et ainsi pérenniser l'emploi.

ADCF Assemblée des communautés de France

Parc des volcans

Anem

L'Association nationale des élus de la montagne est une association française créée en 1985 et un lobby qui regroupe des élus nationaux et locaux de zones montagneuses. Elle a pour mission de « défendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la montagne »

AMF

Cantal Ingénierie

Territoires CIT

Groupes Salers

Évolution

Association des Maires de France
Support Ingénierie

Le Groupe Salers Evolution a pour mission de coordonner et d'animer l'ensemble du programme d'amélioration génétique de la race Salers.

Il propose de les renouveler pour l'année 2022

RF
PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_035-DE

Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré valident les adhésions aux organismes proposées.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/05/2022
015-241501139-DEB_2022_035-DE